

va exiger d'elle que 30 secondes de son temps et que la lecture ne doit pas exiger plus de temps que cela. Il faut tout lui servir à la fois. Si le texte est trop long, elle ne le lira pas; s'il est trop court, il ne lui en dira pas assez pour qu'elle saisisse parfaitement. Il faut faire entrer en jeu la typographie, les couleurs et les titres et conduire la dame jusqu'à la phrase qui lui fera comprendre de quel produit elle se sert. Comme vous devez vous en rendre compte, c'est un problème fort complexe que d'obtenir une étiquette de première classe pour l'emploi domestique, sans perdre de vue tous les critères à appliquer.

Or, cela peut s'accomplir très efficacement, croyons-nous, par ce que j'appellerai un système de normes et de revision, qui pourrait mettre en collaboration les ministères concernés, s'ils y consentent, avec l'Association des normes canadiennes, nous-mêmes, les consommateurs et les groupements agricoles. Naturellement, nous ne devons pas oublier l'association des emballeurs, car elle a un rôle à jouer, ainsi que les autres groupements intéressés. De cette façon, nous pourrions consacrer tout le temps et tous les efforts voulus afin d'être constamment en éveil à mesure que des cas nouveaux se présentent.

Nous ignorons comment il faudrait procéder pour établir ce système, mais nous recommandons au Comité d'étudier ce projet de solution.

J'ai mentionné tantôt les complexités de la conception des étiquettes. Nous croyons que les contenants et leurs normes méritent aussi d'être examinés. Certains contenants sont excellents, d'autres sont moins bons. Il est très important que nous ayons une norme minimum pour le pulvérisateur même qu'il y a sur le contenant, et ainsi de suite. Il doit être tenu compte de la forme du contenant afin que l'étiquette s'y adapte convenablement pour le but à atteindre. Nous estimons que cet aspect du problème pourrait être réglé par la même méthode que j'ai proposée pour la rédaction des étiquettes.

Je me demande si j'ai bien répondu aux deux questions qui ont été posées.

M. ROXBURGH: Quand nous avons commencé, nous avons étudié la question des étiquettes et je dois reconnaître que l'attitude ou les sentiments des différents témoins ont peut-être été un peu revêches. Comme je l'ai dit, cette question a été portée à notre attention. On nous a dit que la présence sur le contenant d'un texte qui renseignerait le public et attirerait avec force son attention réduirait fortement les ventes de ce produit. On me permettra de dire que pas un membre du Comité n'était d'accord avec cette idée. Avez-vous des commentaires à faire là-dessus?

M. MILLER: Monsieur, tous les membres de notre association sont très respectueux de l'éthique professionnelle et nous ne sacrifierions pas la santé du public pour l'amour d'un dollar. Je crois que notre association pense ainsi et je pense moi-même sûrement ainsi. Il est très difficile pour moi de croire que quelqu'un ait pu parler de cette façon.

M. ROXBURGH: Si vous parcourez les comptes rendus, vous constaterez, je pense, qu'on a au moins laissé entendre cela, même si on ne l'a pas dit clairement. L'attitude des témoins était un peu différente et j'ai cru devoir vous en faire part, puisque vous représentez les gens qui fabriquent ces produits.

M. MILLER: Ce n'est pas exact.

M. ENNS: Ce n'est pas exact.

M. BALDWIN: Pour revenir à la question que j'ai soulevée tantôt, j'espère que je ne simplifie pas trop en disant que les principales dispositions du bill présenté par M. Ribicoff se résumaient à vouloir apposer une étiquette uniforme du gouvernement sur les contenants de certains types de marchandises appartenant à la catégorie dont nous parlons, sans quoi les aliments ne pourraient pas être mis en vente. Est-ce trop simplifier?

M. SMITH: Monsieur Baldwin, je crois que nous sommes assujettis en ce moment à une règle de ce genre. Sous le régime de la Loi sur les produits antiparasitaires, les autorités ont beaucoup à dire quant à la grandeur de l'éti-